

Formation civile et civique

RS3551 · RS · Publiée

L'essentiel

Code(s) NSF	410, 413, 120
Type d'enregistrement	Enregistrement sur demande
Date d'échéance	31/12/2021

Certificateur(s)

MINISTERE DE L' INTERIEUR ET DES OUTRE-MER · SIRET : 11001401600015<https://www.interieur.gouv.fr/Accueil>

Partenaires habilités

29 organismes habilités, d'après la liste publiée par France compétences : 29 à former et organiser l'évaluation.

Organisme	SIRET	Habilitation
ASS FONDATEURS PROTECT INST CATHO LYON	32693006200145	Former et organiser l'évaluation
CENTRE UNIVERSITAIRE DE FORMATION ET DE RECHERCHE DE MAYOTTE	13001631400010	Former et organiser l'évaluation
CONSERVATOIRE NATIONAL DES ARTS ET METIERS	19753471200017	Former et organiser l'évaluation
CY CERGY PARIS UNIVERSITE	13002597600015	Former et organiser l'évaluation
INSTITUT CATHOLIQUE	77694410000010	Former et organiser l'évaluation
INSTITUT CATHOLIQUE DE LILLE	77562424000013	Former et organiser l'évaluation
INSTITUT CATHOLIQUE DE PARIS	78428073700015	Former et organiser l'évaluation
INSTITUT D'ETUDES POLITIQUES D'AIX-EN-PROVENCE	19133346700014	Former et organiser l'évaluation
INSTITUT D'ETUDES POLITIQUES DE PARIS - SCIENCES PO (IEP)	19753431600017	Former et organiser l'évaluation
UNIVERSITE CATHOLIQUE DE L OUEST	78611668100010	Former et organiser l'évaluation

Liste complète des 29 partenaires habilités : <https://data.aktaconseil.fr/certifications/rs3551-formation-civile-et-civique/partenaires>

Résumé de la certification

OBJECTIFS ET CONTEXTE

Les formations civiles et civiques soutenues par le ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation et le ministère de l'Intérieur ont un triple objectif :

- transmettre un socle commun relatif au contexte socio-historique, au droit et aux institutions de la France, et en particulier au principe de laïcité et à ses applications;
- fournir des instruments en vue de faciliter la gestion des personnels et des institutions culturelles et préparer les

aumôniers à l'exercice de leurs fonctions dans le cadre d'une administration ou de l'armée;

- promouvoir la connaissance du fait religieux et des religions implantées sur le territoire français, au regard notamment de leur organisation et de leurs doctrines dans le but de créer un espace de dialogue entre les publics.

COMPÉTENCES ATTESTÉES

L'étudiant doit être capable de :

- Comprendre, analyser et mettre en pratique les connaissances fondamentales acquises relatives :
 - o aux Institutions de la République et au principe de laïcité, dans le cadre législatif ou réglementaire correspondant;
 - o à l'organisation et à la gestion des organismes culturels, des associations religieuses et des lieux de culte;
- Communiquer sur les règles du droit des cultes ; apporter une information générale adaptée à chacun des cultes au regard des règles de liberté d'exercice des cultes ; adapter son comportement et ses pratiques aux règles encadrant la liberté d'exercice des cultes.
- Avoir une aptitude au dialogue, en assurant la promotion de discours et de pratiques professionnelles coopératives, efficaces et respectueuses du principe de laïcité.
- Savoir mettre en oeuvre au sein des institutions ou des organisations les conditions de réussite dans la gestion du vivre-ensemble, de la citoyenneté et de la laïcité ; créer et développer une relation de confiance entre les personnes accueillies, leur entourage et les institutions du lieu d'exercice ; informer de manière claire les personnels/usagers des services publics sur les règles relatives à la laïcité ; adopter une posture de médiation pour prévenir et/ou résoudre des conflits.

Savoirs :

- Disposer des connaissances juridiques nécessaires à la compréhension des rapports entre les pouvoirs publics et les cultes (principe de laïcité, liberté de conscience, liberté de culte...).
- Définir et expliquer l'organisation des institutions culturelles dans le respect du principe de laïcité et de la neutralité religieuse s'imposant aux pouvoirs publics.
- Informer et répondre à des questions de base liées à la laïcité et aux cultes.

Savoirs-faire :

- Sensibiliser ses interlocuteurs sur la portée et les limites de la liberté religieuse de l'individu sur son lieu de travail, dans l'espace public et dans la vie privée.
- Analyser une situation donnée pour y apporter une solution dans le respect du cadre légal étudié.
- Savoir exploiter les connaissances juridiques acquises.
- Analyser les tendances et mutations contemporaines du fait religieux dans l'espace social pour permettre le dialogue interreligieux.
- Analyser les conduites induites par l'adhésion aux religions, leurs différentes formes et les émotions dans la vie religieuse.
- Travailler en collaboration pour favoriser le dialogue interreligieux (communication, transmission des connaissances,...).
- S'exprimer de manière constructive pour aider à la résolution des conflits potentiels entre le respect de la loi civile et l'expression des convictions religieuses.
- Distinguer les problématiques liées aux conditions d'organisation et de fonctionnement des services d'aumôneries dans les différents secteurs professionnels.

Savoirs-être :

- Adapter son comportement et ses pratiques aux règles encadrant la liberté d'exercice des cultes.
- Agir, réagir et interagir dans des situations impliquant un ou plusieurs acteurs (pratiquants, représentants d'une institution,...).
- Adopter une posture de médiation pour prévenir et/ou résoudre des conflits.

Néanmoins, chaque établissement dispose d'une libre appréciation d'évaluation des compétences des étudiants inscrits dans la formation civile et civique qu'il propose, dans le respect du descriptif général des compétences.

Secteur d'activité et type d'emploi

RÉGLEMENTATIONS D'ACTIVITÉ

{""Décret n°2017-756 du 3 mai 2017 relatif aux aumôniers militaires, hospitaliers et pénitentiaires et à leur formation civile et civique."" ; ""Arrêté du 5 mai 2017 relatif aux diplômes de formation civile et civique suivie par les aumôniers militaires d'acti

Voies d'accès

PRÉREQUIS À L'ENTRÉE EN FORMATION

Tous les cours étant dispensés en langue française, l'établissement veille à ce que le niveau linguistique des étudiants soit suffisant pour leur permettre d'effectuer une scolarité dans les meilleures conditions et ce dès le début de leur formation.

Aucune condition de diplôme ne peut être exigée pour l'inscription à une formation conduisant à un diplôme de formation civile et civique des personnes susceptibles de remplir des missions d'aumônerie (cf. article 1er de l'arrêté du 5 mai 2017 relatif aux diplômes de formation civile et civique suivie par les aumôniers militaires d'active et les aumôniers hospitaliers et pénitentiaires et fixant les modalités d'établissement de la liste de ces formations).

Base légale

Date d'échéance de l'enregistrement 31/12/2021

Pour plus d'informations

LIEN VERS LE DESCRIPTIF

Des informations complémentaires sont mises en ligne sur le site internet du ministère de l'Intérieur :

Fiche officielle (France Compétences)

<https://www.francecompetences.fr/recherche/rs/3551/>